



## MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

### AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE D'ENLEVER UNE SERVITUDE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Palmarolle a reçu la demande d'enlever une servitude :

- Une demande d'enlever la servitude du trottoir appartenant à la municipalité et empiétant sur l'immeuble situé au 134 rue Principale à Palmarolle. L'effet de cette demande, si elle est accordée, sera d'autoriser la demande d'enlever la servitude du trottoir pour l'installation/construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite pour accéder au bureau de Postes Canada.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2025 au centre municipal situé au 124, rue Principale, à Palmarolle. Toute personne intéressée à cette demande peut se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À PALMAROLLE CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

\_\_\_\_\_  
GILLES COSSETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE, SOUSSIGNÉ GILLES COSSETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

\_\_\_\_\_  
GILLES COSSETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER